





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-193**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20150608- lmc167667-DE-1-1
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : jeudi 11 juin 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN CONCERNANT LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU PUY DU ROY. AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Danièle BRUNET, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUIN 2015

Nomenclature : 1.7
Actes spéciaux et divers

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN CONCERNANT LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU PUY DU ROY. AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le présent marché, à lot unique, porte sur la gestion et l'exploitation de l'usine de production d'eau potable du Puy du Roy, dans le cadre du renouvellement du contrat actuel n°A10 035 arrivant à expiration au 31 juillet 2015.

La station du Puy du Roy est l'une des trois principales stations de production d'eau potable de la commune d'Aix en Provence.

Elle alimente en eau potable environ 18% de la population, principalement au nord de la commune. Toutefois, ce secteur peut être agrandi pour intégrer le nord de la ville. Cette zone est habituellement desservie par le Bassin de la Marguerite, soit près de 20 000 habitants.

La procédure est celle d'un Appel d'Offres Ouvert européen et s'appuie sur les articles 33 3^oal. et 57 à 59 du Code des marchés publics. Le marché est à prix unitaires (prix du mètre cube d'eau traitée) reposant sur une masse initiale proposée par le candidat dans son Acte d'Engagement au regard de deux tranches distinctes : l'une de zéro à un million de mètres cube annuels, l'autre de un million un à trois millions de mètres cube annuels.

Le marché est conclu pour une durée ferme de 54 mois, du 1er Juillet 2015 jusqu'au 31 décembre 2019, sans possibilité de reconduction. Cette durée inclut une période de préparation d'un mois effectuée conjointement avec le titulaire sortant.

Les critères relatifs à la candidature étaient les garanties et capacités techniques et financières, les références professionnelles des candidats. Les offres ont été jugées par application du critère prix pondéré à 60% sur la base du Détail Quantitatif Estimatif et d'un état de valorisation des matériels, fournis par chaque candidat. La valeur technique pondérée à 40%, a été jugée au travers de l'organisation humaine, des moyens techniques mis en œuvre, du suivi du fonctionnement de l'usine, et des mesures prises pour réduire les nuisances vis-à-vis de l'environnement.

Un avis d'appel public à la concurrence n°2015 - 003 a été adressé à la presse le 19/01/2015
Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

Sites Mairie.....le 19/01/2015
Site profil acheteur Achatpublic.com.....le 19/01/2015
BOAMP.....le 22/01/2015
JOUE.....le 23/01/2015
COURRIER D'AIX.....le 24/01/2015

La date limite de remise des offres était fixée au 23 mars 2015.

Suite à une série de demande de renseignements complémentaires formulée par un candidat, une annexe au DCE a été mise en ligne le 10/03/15, entraînant un report de la date de limite de remise des offres au 30 mars 2015. Cette modification a donné lieu à la publication d'un avis rectificatif aux dates suivantes :

Sites Mairie.....le 10/03/2015
Site profil acheteur Achatpublic.com.....le 10/03/2015
BOAMP..... le 11/03/2015
JOUE..... le 11/03/2015
COURRIER D'AIX.....le 10/03/2015

Une visite des lieux était obligatoire.

Au terme de la consultation, trois candidats ont soumissionné :

- 1/ Société SAUR
- 2/ Société VEOLIA
- 3/ Société SEERC

Au cours de la séance du 24 avril 2015, les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont, au vu du rapport d'analyse et après en avoir débattu décidé de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse par application des critères mentionnés ci-avant, celle présentée par la société VEOLIA – COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE avec une masse initiale annuelle chiffrée à 95 600€ HT correspondant à une production de 1 500 000 mètres cubes annuels, soit un prix unitaire moyen du mètre cube fixé à 0,0637€ HT.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer le marché ayant pour objet la gestion et d'exploitation de l'usine de production d'eau potable du Puy du Roy, ainsi que tous documents s'y rapportant, avec la société : VEOLIA – COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE et pour les montants en quantités et en valeur indiqués ci-dessus.

DL.2015-193 - APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN CONCERNANT LA GESTION ET
L'EXPLOITATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU PUY DU ROY.
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)